

# Compte rendu de la séance du 15 Février 2024

## à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 février 2024

**Étaient présents** : PLU Jean-Claude – DOUAY Claude – LEFRANC Marie-Noëlle – MARTAUX Lucien – CARON Nathalie – DEGARDIN Barbara – PAIX Olivier – PONCHART Magalie – TORCHY Arnaud

**Étaient absents excusés** : CAT Bruno ayant donné pouvoir à PAIX Olivier, BEGHIN Olivier.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
3. Signature du registre des délibérations.
4. Délibération qui fixe le montant des loyers des locaux et des charges mensuelles du bâtiment pluridisciplinaire suite à proposition de la commission de gestion du bâtiment pluridisciplinaire.
5. Proposition du contrat de maintenance du dispositif d'assainissement du bâtiment pluridisciplinaire.
6. Discussion et proposition sur l'occupation et l'aménagement de la salle d'activité du bâtiment pluridisciplinaire.
7. Examen de deux devis pour la vitrophanie et la signalétique du bâtiment pluridisciplinaire.
8. Choix de la dénomination du bâtiment pluridisciplinaire.
9. Création d'un emploi d'agent d'entretien pour le bâtiment pluridisciplinaire.
10. Proposition de vente des blocs béton ayant servis à la pose des poteaux d'alimentation de la ligne EDF provisoire concernant le bâtiment pluridisciplinaire.
11. Proposition de reconduction de l'organisation du temps scolaire.
12. Délibération pour versement de 1 400 € à la Coopérative scolaire concernant le voyage de classe de mer à Boulogne sur Mer pour la classe de CM1/CM2.
13. Discussion et délibération éventuelle pour application du versement de la prime exceptionnelle dite prime pouvoir d'achat aux employés municipaux.
14. Soirée film documentaire de Philippe FRUTIER participation financière de la commune à approuver (conjointement avec Boiry Saint Martin).
15. Informations diverses :
  - Devis en cours pour réfection du chauffage de l'Eglise.
  - Demande d'occupation de l'Espace Boirysien pour un stage de foot du 29 avril au 3 mai 2024.
  - Réglementation bornes à incendie (Olivier PAIX).
16. Questions Diverses.

*Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :*

*Point 3bis : Délibération autorisant l'installation d'un poste de transformation par ENEDIS rue de l'abbaye.*

*Point 7 bis : Examen d'un devis pour la création d'un totem pour le bâtiment pluridisciplinaire*

*L'assemblée n'émet aucune remarque et accepte l'ajout de ces sujets à l'ordre du jour.*

### **1 –DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Claude DOUAY se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

### **2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

### **3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

### **3BIS – DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION PAR ENEDIS RUE DE L'ABBAYE.**

Des travaux d'extension du réseau électrique (haute et basse tension) seront engagés prochainement par ENEDIS et à leur charge rue de l'Abbaye.

L'implantation de poste de distribution publique d'électricité et lignes électriques souterraines nécessaires au fonctionnement du poste seront installés sur les parcelles communales cadastrées B504 et B507.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, unanime :

- Accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par ENEDIS,
- Valide les clauses de la convention de mise à disposition présentée à cet effet,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment la convention de mise à disposition.

### **4 – DÉLIBÉRATION QUI FIXE LE MONTANT DES LOYERS ET DES CHARGES MENSUELLES DU BÂTIMENT.**

Suite à la réunion de la commission de gestion du bâtiment pluridisciplinaire du 6 février 2023 les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de fixer les loyers et charges suivants :

#### Montant des loyers retenus :

- Micro crèche (environ 120 m<sup>2</sup>) : 900 €/mois hors charges  
Local loué nu, car sera aménagé par le locataire. Gratuité du premier mois d'activité soit mars 2024 (sous réserve de l'agrément des services du Département, en attente).
- Cellules pour exercice libéral médical ou paramédical :
  - o Cabinet double de 37 m<sup>2</sup> destiné à un masseur kinésithérapeute au 1<sup>er</sup> mars 2024.  
Loyer 520 €/mois hors charges.  
Loyer minoré à 370 € pour les mois de mars à juillet 2024.
  - o Une cellule de 20 m<sup>2</sup> qui sera louée à un cabinet de deux infirmières au 1<sup>er</sup> mars 2024.  
Loyer 450 €/mois hors charges.
  - o Une cellule de 20 m<sup>2</sup> louée à titre de cabinet partagé (toutes charges comprises).  
Loyer pour 1 jour fixe ou 2 ½ journée chaque semaine : 120 €/mois  
Loyer pour ½ journée fixe chaque semaine : 80 €/mois  
Loyer pour 1 journée par mois : 40 €/mois  
Loyer pour ½ journée par mois : 30 €/mois

Montant des charges retenues du 01/03/2024 au 31/12/2024 : le bâtiment étant neuf et sans antériorité, le montant des charges est estimatif et sera ajusté en janvier de chaque année pour l'année écoulée et pour l'année suivante et ce mensuellement.

- Micro crèche : 125 €/mois (eau et électricité).
- Cellules pour exercice libéral médical ou paramédical :
  - o Cabinet double de 37 m<sup>2</sup> destiné à un masseur kinésithérapeute : 95 €/mois (eau, électricité et participation aux frais de ménage du couloir salle d'attente et toilette PMR communs).
  - o Une cellule de 20 m<sup>2</sup> destinée au cabinet infirmier : 85 €/mois (eau, électricité et participation aux frais de ménage du couloir salle d'attente et toilette PMR communs).

### **5 – PROPOSITION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT DU BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE.**

Monsieur le Maire présente au conseil un contrat de maintenance de l'entreprise Techniciens des Eaux située à DURY (80) pour la maintenance du dispositif d'assainissement non collectif du bâtiment pluridisciplinaire. Ce contrat est d'un montant de 96 € TTC pour 2025 et 216 € TTC pour les années suivantes.

*Le conseil valide à l'unanimité ce contrat de maintenance.*

## **6- DISCUSSION ET PROPOSITION SUR L'OCCUPATION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'ACTIVITÉ DU BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE.**

Nous sommes toujours à la recherche de professionnels de santé (généralistes, orthophoniste, pédicure podologue, ...).

Au 1<sup>er</sup> avril 2024, le cabinet partagé sera occupé le lundi après-midi, mercredi après-midi, jeudi toute la journée, vendredi après-midi et samedi toute la journée, respectivement pour : naturopathe, ostéopathe, soins énergétiques et magnétisme et sophrologue.

La question se pose de savoir quelle destination donner à la salle arrière du bâtiment dont la surface est de 80 m<sup>2</sup> environ.

Aujourd'hui, un devis pour la réalisation de cloisons pour aménager deux cabinets nous a été communiqué : ce montant est de 9 800 € HT, à cela s'ajouteraient quelques modifications concernant des interrupteurs électriques et de la peinture.

Dans l'attente de nouveaux contacts avec des professionnels de santé, le conseil décide de reporter la réflexion sur le sujet lors des prochains conseils.

## **7 – EXAMEN DE DEUX DEVIS POUR LA VITROPHANIE ET LA SIGNALÉTIQUE DU BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE.**

Présentation de deux devis pour la vitrophanie et la signalétique des cabinets médicaux du bâtiment pluridisciplinaire.

Devis de l'entreprise JUST4U de Beaurains : 526.60 € HT

Devis de l'entreprise PANO de Beaurains : 1 150.44 € HT

*Après un tour de table, l'assemblée décide de retenir le devis de l'entreprise JUST4U de Beaurains d'un montant de 526.60 € HT. Ces travaux seront réalisés première quinzaine de mars.*

## **7BIS – EXAMEN D'UN DEVIS POUR LA CRÉATION D'UN TOTEM POUR LE BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE.**

Présentation d'un devis pour la création d'un TOTEM en acier incorporant 4 boîtes aux lettres ainsi qu'un support pour les plaques professionnelles médicales ou paramédicales.

Devis de l'entreprise Artois Portes Automatiques de Boisieux au Mont : 1 335 € HT

*Les membres du conseil valident à l'unanimité ce devis d'un montant de 1 335 € HT. Cet équipement sera posé au cours de la première quinzaine de mars.*

## **8 – CHOIX DE LA DÉNOMINATION DU BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE.**

Plusieurs propositions ont été faites et la proposition « Centre vie et santé » a recueilli 6 voix.

Pour rappel, l'inauguration du Centre vie et santé aura lieu le samedi 13 avril 2024.

## **9 – CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN POUR LE BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE.**

Monsieur le Maire rappelle les conditions selon lesquelles les communes ont la faculté de recruter des agents non titulaires ou contractuels pour assurer un travail saisonnier ou occasionnel sur le fondement de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025 à raison de 5 heures par semaine.*

## **10 – PROPOSITION DE VENTE DES BLOCS BÉTON AYANT SERVIS À LA POSE DES POTEAUX D'ALIMENTATION DE LA LIGNE EDF PROVISOIRE CONCERNANT LE BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE.**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition écrite pour l'acquisition des 4 blocs béton ayant servis à la pose des poteaux d'alimentation de la ligne EDF provisoire concernant la construction du bâtiment pluridisciplinaire.

Cette demande présentée par M. Emmanuel LENGLET représentant l'EARL LENGLET dont le siège est situé 7 rue d'Arras 62111 MONCHY AU BOIS, d'un montant de 150 € l'unité soit 600 € les 4 blocs béton est soumise au vote du conseil municipal.

Il est précisé que ces blocs béton sont vendus en l'état, l'enlèvement se faisant par l'acquéreur.

*Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de ces 4 blocs béton à l'EARL LENGLET représentée par M. Emmanuel LENGLET.*

### **11 – PROPOSITION DE RECONDUCTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE.**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024, la décision prise en 2021 étant caduque. Il est proposé de reconduire cette organisation.

Après délibération le conseil se prononce à l'unanimité pour la reconduction du temps scolaire pour les 3 années à venir.

### **12 – DÉLIBÉRATION POUR VERSEMENT DE 1 400 € À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE CONCERNANT LE VOYAGE DE CLASSE DE MER À BOULOGNE SUR MER POUR LA CLASSE DE CM1/CM2.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la classe de CM1/CM2 partira en voyage scolaire classe de mer à Boulogne sur mer en fin d'année.

*Afin de participer financièrement aux différentes sorties scolaires de fin d'année, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 1 400 € à la coopérative scolaire des deux Boiry.*

Le versement de cette participation aura lieu dans les prochains jours.

### **13 – DISCUSSION ET DÉLIBÉRATION ÉVENTUELLE POUR APPLICATION DU VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DITE PRIME POUVOIR D'ACHAT AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (prévue par le décret 2023-1006 du 31/10/2023) peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000€ sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

**Cette prime n'est pas reconductible et conserve un caractère exceptionnel.**

Le conseil valide le projet et autorise M. le Maire à le soumettre au comité social territorial du Centre de Gestion du Pas de Calais, le conseil devant délibérer par la suite en attente de cette réponse.

## **14 – SOIRÉE FILM DOCUMENTAIRE DE PHILIPPE FRUTIER PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À APPROUVER (CONJOINTEMENT AVEC BOIRY SAINT MARTIN).**

Une projection du film « Paysans du ciel à la terre » aura lieu le vendredi 22 mars 2024 à l'Espace Boirysien. Afin d'offrir cette projection en qualité cinéma aux Boirysiens, les communes de Boiry Sainte Rictrude et Boiry Saint Martin se proposent de prendre à leur charge le coût de cette projection.

Les membres du conseil valident le devis d'un montant de 613.20 € TTC pour la projection du film.

## **15 – INFORMATIONS DIVERSES.**

- DEVIS EN COURS POUR RÉFECTION DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Des devis sont en cours pour régler le dysfonctionnement des chauffages au gaz.

- DEMANDE D'OCCUPATION DE L'ESPACE BOIRYSIEN POUR UN STAGE DE FOOT DU 29 AVRIL AU 3 MAI 2024.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable avec plusieurs obligations : interdiction de jouer au football, pas de chaussures à crampons dans la salle. La salle devra être rendu propre y compris les sanitaires. Un chèque de caution d'un montant de 1 500 € sera demandé pour couvrir d'éventuelles dégradations.

Pour la demande d'utilisation du city stade à cette occasion celui-ci devra être utilisé uniquement le matin, le terrain de tennis pourra lui, être utilisé sans restriction.

- RÉGLEMENTATION BORNES À INCENDIE.

Olivier PAIX a participé à une réunion des pompiers de Bucquoy concernant la réglementation des bornes à incendie et relate cette réunion aux membres du conseil.

Claude DOUAY est désigné référent incendie de la commune et Olivier PAIX est désigné suppléant.

## **16 – QUESTIONS DIVERSES.**

Ecole : rentrée 2025. Les prévisions les plus optimistes nous amènent malgré tout à une baisse des effectifs qui malheureusement conduirait à la fermeture d'une classe dans le RPI. Nous nous devons de rester attentifs à ce sujet.

ALSHI : le centre de loisirs de février 2024 aura lieu à Boiry Sainte Rictrude du 26 février au 1<sup>er</sup> mars.

45 enfants y sont inscrits. Seul un enfant de Boiry Sainte Rictrude participe aux centres de loisirs à l'ALSHI.

Auto-école : il s'agit d'un établissement secondaire qui a ouvert ses portes début janvier 2024 dans les locaux de l'ancienne boucherie.

Au sein de la CUA il a été décidé la création d'un poste de garde nature chargé des dépôts sauvages.

Son rôle sera en fait de venir constater sur place la nature et le volume des déchets, de relever des indices qui pourraient permettre d'identifier les auteurs et d'accompagner la commune dans les démarches pour plainte auprès des autorités et enlèvement du dépôt.

Commission animation : pâques, bon cadeau Noël enfants de 0 à 11 ans, ateliers CE CM par des jeunes en formation (pompier, infirmier, ...) le mois du numérique sur le thème de la santé... une boîte à idées a été mise à la médiathèque pour trouver des animations pour les aînés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.*